



- C0371 -
- C0372 -
- C0374 -
- C0378 -



## LISTE DES RÉOLUTIONS

### 1. DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Monsieur se propose en tant que président.

Majorité absolue	Oui	3 296,00	99,10 %
	Non	30,00	0,90 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>3 326,00</b>	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

### 2. ACCORD POUR QUE LE SYNDIC SOIT LE SECRÉTAIRE DE LA SÉANCE

Majorité absolue	Oui	3 326,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>3 326,00</b>	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

**3. APPROBATION DES COMPTES**

Majorité absolue	Oui	3 326,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>3 326,00</b>	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

**4. QUITUS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Majorité absolue	Oui	3 053,00	95,86 %
	Non	132,00	4,14 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>3 185,00</b>	-
	Abstentions	141,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. RENOUELEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  

Majorité absolue	Oui	3 032,00	95,83 %
	Non	132,00	4,17 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>3 164,00</b>	-
	Abstentions	162,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6. QUITUS DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	3 164,00	95,13 %
	Non	162,00	4,87 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>3 326,00</b>	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. RENOUELEMENT DE   AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	2 893,00	86,98 %
	Non	433,00	13,02 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>3 326,00</b>	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. RENOUELEMENT DE   AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	2 861,00	90,42 %
	Non	303,00	9,58 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>3 164,00</b>	-
	Abstentions	162,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. RENOUELEMENT DE   AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	2 538,00	89,33 %
	Non	303,00	10,67 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>2 841,00</b>	-
	Abstentions	485,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

10. QUITUS AU SYNDIC

Majorité absolue	Oui	3 164,00	96,00 %
	Non	132,00	4,00 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>3 296,00</b>	-
	Abstentions	30,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

**11. DÉTERMINATION DU BUDGET POUR LE NOUVEL EXERCICE (PROPOSITION D'APPELER UN MONTANT DE 55.000 €)**

Majorité absolue	Oui	3 164,00	95,13 %
	Non	162,00	4,87 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>3 326,00</b>	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

**12. DÉTERMINATION DU MONTANT À APPELER POUR LE FONDS DE RÉSERVE (PROPOSITION DE 3.000 € - INCHANGÉ)**

Majorité absolue	Oui	3 185,00	95,76 %
	Non	141,00	4,24 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>3 326,00</b>	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

**13. DONNEZ-VOUS VOTRE ACCORD POUR FAIRE NETTOYER LES 4 MURETS AUX ENTRÉES DU BÂTIMENT AINSI QUE LES FRONTONS DE BALCONS : DEVIS RÉNOVADÉCOR : 4.610 € ?**

Majorité des 2/3	Oui	133,00	4,04 %
	Non	3 163,00	95,96 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>3 296,00</b>	-
	Abstentions	30,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

**14. DONNEZ-VOUS VOTRE ACCORD POUR FAIRE NETTOYER LES 4 MURETS AUX ENTRÉES DU BÂTIMENT AINSI QUE LES FRONTONS DE BALCONS : DEVIS BLM GOMMAGE : 6.108 € ?**

Majorité des 2/3	Oui	0,00	0,00 %
	Non	3 296,00	100,00 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>3 296,00</b>	-
	Abstentions	30,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

**15. DONNEZ-VOUS VOTRE ACCORD POUR FAIRE NETTOYER LES 4 MURETS AUX ENTRÉES DU BÂTIMENT AINSI QUE LES FRONTONS DE BALCONS : DEVIS VALENTINO CONSTRUCT : DEVIS EN ATTENTE**

Majorité des 2/3	Oui	0,00	0,00 %
	Non	3 296,00	100,00 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>3 296,00</b>	-
	Abstentions	30,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

**16. EN CAS D'ACCORD SUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION (FRONTONS) SOUHAITEZ-VOUS UTILISER LE FONDS DE RÉSERVE ? EN CAS DE REFUS, UN APPEL DE FONDS SPÉCIFIQUE SERA ENVOYÉ.**

Majorité absolue	Oui	141,00	6,95 %
	Non	1 889,00	93,05 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>2 030,00</b>	-
	Abstentions	1 296,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

**17. DEMANDE DE MR [REDACTED] : AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE SUR SON EMPLACEMENT DE PARKING, EN SOUS-SOL ?**

Majorité absolue	Oui	1 922,00	68,69 %
	Non	876,00	31,31 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>2 798,00</b>	-
	Abstentions	528,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

**18. DEMANDE DE MR [REDACTED] : ANNULATION DE L'ASTREINTE DE 100 € (DÉLAI DE 5 JOURS POUR PRÉVENIR LE SYNDIC DU DÉMÉNAGEMENT DE SON LOCATAIRE)**

Majorité absolue	Oui	2 418,00	75,66 %
	Non	778,00	24,34 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>3 196,00</b>	-
	Abstentions	130,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

**19. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DONNE-T-ELLE SON ACCORD POUR ABANDONNER LES ASTREINTES RÉCLAMÉES PAR LE SYNDIC À MR C (250 EUROS) SUITE AU DÉMÉNAGEMENT DE SES LOCATAIRES ?**

Majorité absolue	Oui	2 312,00	72,34 %
	Non	884,00	27,66 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>3 196,00</b>	-
	Abstentions	130,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

**20. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DONNE-T-ELLE SON ACCORD POUR ABANDONNER LES ASTREINTES RÉCLAMÉES PAR LE SYNDIC À MADAME O (350 EUROS) SUITE AU DÉMÉNAGEMENT DE SES LOCATAIRES ?**

Majorité absolue	Oui	2 030,00	67,11 %
	Non	995,00	32,89 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>3 025,00</b>	-
	Abstentions	301,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

**21. SI NON À LA QUESTION PRÉCÉDENTE (20) : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DONNE-T-ELLE SON ACCORD POUR RÉDUIRE LES ASTREINTES RÉCLAMÉES À MADAME F... À 175 EUROS SUITE AU DÉMÉNAGEMENT DE SES LOCATAIRES**

Majorité absolue	Oui	695,00	44,49 %
	Non	867,00	55,51 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>1 562,00</b>	-
	Abstentions	1 764,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

**22. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE GESTION DE MONS-SYNDIC**

Majorité absolue	Oui	2 893,00	91,43 %
	Non	271,00	8,57 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>3 164,00</b>	-
	Abstentions	162,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

**23. POINTS NON SOUMIS AU VOTE**

- Regarder la date de fin du contrat de l'ascensoriste.
- Monsieur Renglet, présent à l'Assemblée Générale, est informé que son garde-corps est sale. Nous lui demandons de faire le nécessaire auprès de son locataire.
- Concernant le point 17, le syndic a mentionné les trois motifs valables de refus pour l'installation d'une borne de recharge électrique dans un sous-sols au -1 et a expliqué les risques juridiques d'un refus de la copropriété vis-à-vis de la demande de M. Chamcham.
- Information : pour les prochaines AG, le syndic enverra tous les documents par mail. Les personnes ne disposant pas de mail continueront à les recevoir par courrier postal. Sur demande écrite, un copropriétaire peut continuer à recevoir les documents par la poste.

Le Président

Le Secrétaire



*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*